

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Diplomatie : deux nouveaux ambassadeurs accrédités au Gabon

RAYMOND Udoffe Brown (Nigeria) et Ali Alifei Moustapha (Tchad) ont présenté leurs lettres de créance au chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba hier. La cérémonie a eu lieu au palais de la présidence de la République.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

Le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, a reçu hier, au palais de la présidence de la République, les lettres de créance de deux nouveaux ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires dernièrement

accrédités dans notre pays. Il s'agit de Raymond Udoffe Brown de la République fédérale du Nigeria ; et Ali Alifei Moustapha de la République du Tchad.

Il faut souligner que les deux diplomates ont tour à tour échangé avec le numéro un gabonais. Les entretiens ont essentiellement tourné autour des dossiers relatifs à la coopération bilatérale entre



L'ambassadeur Raymond Udoffe Brown remettant ses lettres de créance au chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba.

le Gabon et leurs pays respectifs. Les questions ayant trait au renforcement du cadre juridique sur lequel repose les liens de coopération, l'opportunité des investissements en terre gabonaise, l'attractivité en matière d'environnement

des affaires, ainsi que l'actualité régionale et sous-régionale, entre autres sujets d'importance, ont également fait l'objet des échanges entre le chef de l'Etat et ses hôtes. A noter que, par la même occasion, le président de la République

a également reçu les lettres de rappel des précédents respectifs des deux ambassadeurs. Cela conformément à la pratique diplomatique. Raymond Udoffe Brown et Ali Alifei Moustapha ont pour résidence Libreville.

L'AMA présentée à Ali Bongo Ondimba



Une phase de l'audience que le président Ali Bongo Ondimba a accordée à Michel Sidibe.

O. N.
Libreville/Gabon

Le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a accordé lundi une audience à Michel Sidibe, envoyé spécial de l'Union africaine (UA) pour l'Agence africaine des médicaments. Ce dernier était accompagné du Dr Margaret Agama-Anyetei et Mme Hortense Nguema Okome, respectivement directrice par intérim pour la Santé et les Affaires humanitaires de la Commission de l'UA, et Représentant de l'organisation panafricaine auprès de la Commission économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

Au cours de cet entretien, Michel Sidibe a fait à son hôte la genèse de la création de l'AMA adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA en février 2019. C'était à Addis-Abeba, en Éthiopie. Tout comme il a abordé la question relative au nombre de pays ayant signé ou ratifié

le Traité y relatif. Non sans souligner que ladite agence avait pour objectif de porter la voix de l'Afrique dans le monde. "Et à ce titre, a-t-il dit, nos pays devaient mutualiser leurs efforts pour repenser la recherche et le développement en matière de médicaments".

A titre de rappel, notre pays a signé le Traité portant création de l'AMA en avril 2020. Lequel traité est actuellement en voie de ratification au Parlement.

Sur un tout autre plan, Michel Sidibe a salué la stratégie de riposte menée par le Gabon contre la pandémie de Covid 19. De même, il a encouragé le développement de la pharmacopée gabonaise au bénéfice du continent. Notons que dans le même ordre d'idées, l'envoyé spécial de l'UA s'est félicité de la construction de l'usine de santé pharmaceutique de Nkok. C'est, selon lui, une preuve de l'engagement personnel du chef de l'Etat à réduire la dépendance du Gabon dans ce secteur.

Parlement: fin de la première session ordinaire aujourd'hui

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

La première session ordinaire du Parlement s'achève aujourd'hui. Pour autant, à la veille de leur départ en vacances, les sénateurs, dans la foulée des députés, vingt-quatre heures plus tôt, ont adopté, en séance plénière, hier, le projet de loi déterminant les emplois supérieurs civils de l'Etat et le mode d'accès à ces emplois. Une séance dirigée par la présidente de leur institution, Lucie Milebou Aubusson-Mboussou. Ce texte aura nécessité la tenue de la Commission mixte paritaire Sénat-Assemblée. D'autant que, quelques semaines avant, les députés et sénateurs ne l'avaient pas adopté en termes identiques. De fait, au terme de l'examen et de la discussion des articles ayant fait l'objet d'un désaccord entre les deux Chambres, la Commission a retenu "la rédaction de l'Assemblée nationale jugée plus complète sur



Les sénateurs adoptant les textes.

les points concernant respectivement les services de la primature, des institutions constitutionnelles, des services publics personnalisés et des autorités administratives indépendantes".

Pris en application des dispositions de l'article 20 de la Constitution, ce texte "définit de manière non exhaustive les emplois, les hautes fonctions, ainsi que les fonctions sensibles ou stratégiques laissées à la discrétion du président de la République pour procéder à la nomination et à la révocation des agents en Conseil des ministres".

Dans tous les cas, outre ce texte, les sénateurs en ont adopté plusieurs autres. Entre autres, le projet de loi de finances rectificative (PLFR), le projet de loi de règlement pour la gestion 2019, le projet de loi portant Code du travail en République gabonaise, etc.

Quoi qu'il en soit, ce départ en vacances des députés et sénateurs marque la fin des deux traditionnelles sessions ordinaires. Car, au terme de la dernière révision constitutionnelle, les parlementaires se retrouveront en une session unique s'étendant de septembre à juin.